délai qu'entraînerait l'assentiment des provinces inférieures à une union fédérale de toutes les colonies britanniques nord-américaines, doit placer cette mesure en dehors de tout examen comme remède aux maux présents."

L'objet de cette résolution était évidemment de prendre ultérieurement en considération le projet p'us vaste de la fédération de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord; les vues que j'exprimai moi-même en cette occasion suffirent, j'espère, pour convaincre la chambre que telle était bien l'intention de l'assemblée. Mais les difficultés qui nous entouraient devenuient de plus en plus graves et il fallait un remède immédiat; or, comme il est dit dans cette résolution, le grand obstacle à l'union fédérale de toutes les provinces et ce qui empêchait d'y avoir recours comme remède immédiat, était le retard qu'on éprouverait en demandant le consentement des provinces maritimes. Mais la bême résolution adoptée par cette assemblée contenait les éléments principaux des résolutions de la conférence. Voici cette résolution:

"Que, dans l'opinion de cette assemblée, le remède le plus praticable aux maux actuels du gouvernement du Canada se trouve dans la création de deux ou plusieurs gouvernements locaux, ayant le contrôle de toutes les matières d'un caractère local et d'un gouvernement général qui dirigerait toutes les choses nécessairement communes aux deux provinces."

L'Hon. M. ROSS. — Ou, en d'autres termes, qu'on espérait voir se réaliser la confédération. (Ecoutes!)

L'Hon. M. CHRISTIÉ.—Oui; j'allais montrer que c'était bien le sens dans lequel moi-même et plusieurs autres interprétames cette résolution, à l'époque. Mon hon. ami, pour la division de Niagara, était membre de la convention. Je citerai un passage du discours que je fis moi-même en cette oirconstance, cela fera voir du moins dans quel sens j'interprétais la résolution que je viens de lire. Il est bon, quand on défend une mesure, de ne pas avoir d'antécédents facheux. J'ai ce bonheur aujourd'hui, car s'il en était autrement, mon hon, ami pour Niagara aurait fort bien au me le rappeler. Ceux qui étaient présents à cette assemblée se rappellent que M. SHEPPARD proposa, en amendement, une résolution en faveur du rappel de l'union du Haut et du Bas-Canada. mais, on faisant cette proposition, il ajouta que si notre objet était d'établir une grande nationalité il retirerait son amendement et soutiendrait la motion principale. Je lui répondis en ces termes;

"M SHEPPARD Vient de déclarer que s'il pouvait découvrir en nous une tendance à la formation d'une grande nationalité il serait des nôtres. Pour ma part, je n'hésite pas à répendre que telle est la tendance de cette convention ou qu'il faut être aveugle sur l'avenir de son pays, je dirai même qu'il faut ne pas avoir les sentiments d'un vrai patriote pour douter qu'un jour on l'autre l'Amérique Britannique du Nord aura une nationalité. L'hitoire du passé, d'après laquelle nous pouvons augurer de l'avenir, est là pour nous donner l'assurance que ce fait s'accomplira peut-être avant longtemps. Notre projet n'exclut point la fédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Nous en admettons la possibilité dans une des résolutions déjà passées, en ajoutant toutsfois que nous ne pouvons en attendre la réalisation, car les circonstances nous pressent et demandent impérieusement une fin aux extravagances de notre sytème actuel. En ce qui regarde le rappel pur et simple de l'union nous objectous in toto, -une telle mesure serait inopportune, ce serait un pas de plus dans la mauvaise voie. Nous adoptons le principe de fédération, qui nous délivrera des difficultés présentes et admet dans l'avenir la fédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, saus compter d'autres vastes territoires qui pourront ultérieurement venir se joindre à la confédération de l'Amérique du Nord."

Si telle était l'opinion publique à cette époque, je crois, hons. messieurs, que nous sommes parfaitement justifiables d'appuyer l'ensemble de ce projet. (Eccutez!) Les hons. membres se souviennent qu'en outre de l'assemblée de Toronto, tenue le 9 novembre 1859, il y avait eu une autre assemblée à Montréal le 25 octobre précédent. Les délibérations de cette dernière assemblée eurent une grande influence sur la décision de la convention. L'assemblée de Montréal. composée des députés de l'opposition en parlement, publia un document remarquable destiné en partie à servir d'avertissement aux membres du parti réformiste qui devaient bientôt se réunir à Toronto. Ce document était signé par les hons. A. A. Dorion, L. T. DRUMMOND, L. A. DESSAULLES et THOMAS D'ARCY MOGRE. Si la chambre veut le permettre je citerai quelques passages de ces documents qui contiennent à l'appui du projet qui occupe aujourd'hui la chambre, des arguments meilleurs que tous ceux que je pourrais formuler. (Ecoutes!) Après avoir fait ressortir la nécessité d'agir immédiatement et rejeté le rappel pur et simple de l'union, ces messieurs qui compossient le comité du parti libéral bas-canadien chargé de préparer ce manifeste, dissient ;